

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 157-23 C

Objet : RS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

conseillers excusés : 7

Marie Bénévise - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 157-23 C

objet **RS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »**

Thierry Repentin, président, rappelle que l'agglomération est engagée dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord ».

Grand Chambéry a été retenue territoire d'expérimentation pour deux ans et a conclu une convention d'objectifs et de moyens pour la première année en juin 2021.

La mise en œuvre a démarré avec :

- un recrutement en septembre 2021 d'une coordinatrice,
- une étude sur l'accès et le maintien dans le logement des jeunes les plus précaires du territoire,
- un partenariat signé avec l'ADIL de la Savoie pour mener des actions de prévention précoces en amont des procédures d'expulsion dans le parc privé,
- un partenariat avec l'association La Sasson sur deux actions distinctes pour renforcer les services du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et de Toi(t) d'Abord,
- deux études finalisées portant sur l'accompagnement sanitaire et social du public sans-abri et mobilisation de logements dans le parc privé,
- le partenariat et les groupes de travail lancés dans une dynamique de travail collective,
- l'organisation d'une journée thématique le 8 novembre 2022 et d'un cycle de formations pour les professionnels du territoire.

Plusieurs actions au titre des deux premières années sont en cours de réalisation et se poursuivront durant la troisième année sur la base des subventions déjà attribuées par l'Etat.

Pour maintenir la dynamique, le Gouvernement a annoncé poursuivre le soutien aux territoires de mise en œuvre accélérée, afin de permettre à tous d'accélérer les projets déployés et de favoriser l'établissement de transformations structurelles, permettant de déployer des actions sur le territoire de Grand Chambéry pendant une troisième année.

Suite au dialogue de gestion, au rapport d'exécution présenté au titre des deux premières années et à la demande de subvention déposée, l'Etat attribue à Grand Chambéry une subvention de 82 982 € au titre de l'AMI « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » pour 2023-2024 (après déduction du reliquat de la période précédente), pour un coût total prévisionnel de 157 532 €. Le reste à charge de l'agglomération pour 2023-2024 serait de 32 256 €.

Ces crédits permettront la poursuite des actions engagées ou restant à engager et la mise en œuvre d'actions nouvelles :

- l'animation de la plateforme de captation de logements privés,
- la mise en œuvre d'une permanence d'information logement pour les publics en difficulté,
- une mesure d'accompagnement vers et dans le logement des jeunes en grande précarité,
- l'actualisation d'un guide des solidarités locales,
- la mise en place d'une démarche expérimentale d'accompagnement pluridisciplinaire avec une équipe dédiée.

Il convient de conclure une nouvelle convention pour la troisième année du Plan logement d'abord.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 187-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu le Plan départemental d'accueil pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2020-2024,

Vu la délibération n° 063-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 approuvant la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu la délibération n° 040-22 C du Conseil communautaire du 17 mars 2022 approuvant le rapport d'exécution de la première année,

Vu la délibération n° 136-22 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 approuvant la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu la délibération n° 079-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 approuvant le rapport d'exécution de la deuxième année,

Vu les conventions pluriannuelles signées le 30 juin 2021 pour la première année et le 10 novembre 2022 pour la deuxième année,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention pluriannuelle conclue avec Grand Chambéry dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » pour 2023-2024 ci-jointe,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **157-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	07 novembre 2023
Annexe(s) :	Annexe convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30096H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30096H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023